

Mémo : la restauration scolaire

Un élève scolarisé au collège est soit :

- demi-pensionnaire :

votre enfant déjeune **tous les midis** au collège, au tarif de **3,84€** le repas.

- Externe :

Votre enfant ne déjeune jamais au collège. Il ne pourra y déjeuner qu'exceptionnellement au tarif de **4,72€** (avec un courrier des parents et un paiement effectué **avant** le repas).

Le changement éventuel de régime ne peut intervenir qu'en fin de trimestre par mail des parents adressée à secgest.0601847g@ac-amiens.fr

L'accès au self se fait entre 11h30 et 13h55 selon un ordre de passage établi par la vie scolaire en fonction de l'emploi du temps. Votre enfant utilisera un distributeur de plateaux équipé d'un lecteur de carte. Cette carte est personnelle et valable tout le long de la scolarité au collège. **En cas de perte ou de dégradation, elle sera facturée 5€**

La prise de repas est obligatoire. En cas de régime alimentaire particulier, votre enfant devra apporter son repas dans le cadre d'un **Projet d'Accueil Individualisé**. Dans ce cas, merci de contacter l'infirmière du collège à ce.0601847g@ac-amiens.fr

Le paiement de la demi-pension s'effectue toujours avant la consommation. **Le compte demi-pension de votre enfant ne doit jamais être débiteur.**

VOUS DEVEZ CONSULTER LE SOLDE DU COMPTE DE VOTRE ENFANT SUR L'APPLICATION ALISE (ENT) DÈS LA RENTRÉE

Le paiement s'effectue soit :

- par carte bancaire (paiement sécurisé par internet à privilégier) : un identifiant et un mot de passe vous seront communiqués à la rentrée pour accéder à L' ENT puis à Alise.

- par chèque à l'ordre de l'agent comptable du collège de Neuilly en Thelle. Merci d'indiquer au dos du chèque le nom et prénom de votre enfant. Pour une fratrie, vous pouvez faire un seul chèque en indiquant au dos du chèque la répartition que vous souhaitez. Le chèque doit être déposé dans la boîte aux lettres prévue à cet effet au service intendance.

- en espèce, obligatoirement à l'intendance. Un reçu sera systématiquement remis à votre enfant.

En cas de difficulté de paiement, vous pouvez contacter l'assistante sociale du collège, Mme DEFLANDRE, pour établir un dossier de fonds social.

Si vous souhaitez que votre enfant soit demi-pensionnaire à la rentrée prochaine, vous devez impérativement créditer son compte de la somme de 80€

avant la rentrée scolaire :

- soit par chèque à l'ordre de l'agent comptable du collège Henry de Montherlant, envoyé par courrier à l'adresse : Collège Henry de Montherlant
125 rue de Paris

60530 Neuilly en Thelle

- soit par chèque lors de la matinée portes ouvertes du samedi 18 juin 2022 (boîte dans le hall).

- soit espèces lors de la matinée portes ouvertes du samedi 18 juin 2022 (à l'intendance).

TOUT ÉLÈVE DÉSIRANT ÊTRE DEMI-PENSIONNAIRE DEVRA AVOIR UN COMPTE DE DEMI-PENSION CRÉDITEUR POUR VALIDER SON INSCRIPTION À LA DEMI-PENSION